COMMISSION DES COUPES DU VAR

La Commission se réunit tous les Jeudis à 14h30
Tél. direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Jeudi 7 Février 2019
P.V. n° 13

Président : M. Lucien GERARD
Secrétaire : M. Jean-Michel DREYFUS
Représentant du CD : M. Jean Paul RUIZ
Présents : MM. Christian RINAUDO - William PONT

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Rappel du prochain tirage 1/8ème de Finale Seniors

CORRESPONDANCE

COUPE DU VAR SENIORS

MAR VIVO / STE MAXIME (1/16ème de finale) : Rencontre initialement prévue le 06.01.19. Le club de MAR VIVO, demande le report de la rencontre au mercredi 13.02.19 à 19h30.
Vu accord des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 13.02.2019 à 19h30.

COUPE DU VAR U19

RACING FC TOULON / STE MAXIME (1/8ème de Finale) : prévu le 10.02.2019 suite indisponibilité du terrain et accord des deux clubs.
La Commission dit match à jouer le 23.02.2019.

PUGET SUR ARGENS / LE PRADET (1/8ème de Finale) : courrier des deux clubs pour jouer modification d'horaire de la rencontre à 19h00.
Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 09.02.19 à 19h00.

CARQUEIRANNE LA CRAU / SC TOULON : courrier du SC TOULON informant de son impossibilité de disputer cette rencontre du 10.02.19 en raison d'un match de championnat National U19 (contre l'AS BEZIERS). La Commission dit match à jouer en semaine (avec accord des deux clubs) ou au plus tard le 24.02.19.

COUPE DU VAR U15

LE LAVANDOU / HYERES FC : courrier des deux clubs pour reporter cette rencontre du 10.02.19.
Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 27.02.19 à 16h30.

PUGET SUR ARGENS / COGOLIN (1/8ème de Finale) : courrier des deux clubs pour modification d'horaire de la rencontre à 14h.
Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 09.02.19 à 14h00.

MAR VIVO / LES VALLONS : courrier des VALLONS déclarant forfait pour la rencontre du 10.02.19. Transmis à la C.S.R.

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Match Coupe du Var U15 – LE LAVANDOU / HYERES FC du 09.02.19 > 27.02.19 (57453.1)
Amende financière de 16 € à imputer au LAVANDOU.

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

Coupe du Var U15 :
MAR VIVO / LES VALLONS du 10.02.19

RAPPEL
PROCHAIN TIRAGE 1/8ème de Finale COUPE DU VAR SENIORS

Le tirage des 1/8ème de Finale de la Coupe du Var Seniors aura lieu le **Mardi 12 Février 2019 à 18h15 au siège du District, salle du Comité de Direction.**

Les rencontres seront à jouer le 31 Mars 2019.

Les clubs le souhaitant sont invités à y assister.

Prochaine réunion
sur convocation

Le Président : Lucien GERARD
Le Secrétaire : Jean-Michel DREYFUS
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ